



## Exonération plus-value vente résidence secondaire

Par **tarabiscotte**, le **12/12/2016** à **14:30**

Bonjour,

Est-il exact que le propriétaire d'une résidence secondaire et qui la vend en réalisant une plus-value, est exonéré d'imposition sur la plus value, s'il déclare qu'il est locataire de sa résidence principale ?

Par **morobar**, le **12/12/2016** à **14:37**

Bonjour,

Hélas non, ce n'est pas le cas.

a seule possibilité est de déclarer AVANT la vente au notaire employer les fonds à l'achat d'une nouvelle résidence principale.